



Ajournement naturalisation

Par **Sandrajanes**, le **24/04/2014** à **17:01**

Bonjour,

Je souhaite me renseigner pour mon conjoint.

Il a fait une demande de naturalisation en février 2013 (sur Paris) celle-ci a été ajournée pour 2 ans pour motif : ressources non stables. Il était en CDI de juin septembre 2011 à décembre 2012. Puis a changé de société en janvier 2013 et au moment où il a demandé sa naturalisation il était en Cdd dans la nouvelle société.

Depuis son ajournement, nous nous sommes pacsés en septembre 2013 et avons déménager à Lunel, Monsieur a ouvert son propre Cabinet d'Expertise Comptable à Lunel (en mai dernier). Le bilan s'annonce positif.

Nous souhaiterions savoir s'il peut rédéposer un dossier de naturalisation sans attendre le délai des 2 ans d'ajournement.

Pour information, cela fait 10 ans qu'il est sur le territoire français. 5 années en tant qu'étudiant, puis 4 ans en tant que salarié et là il vient de renouveler son titre de séjour commerçant